

2021-UNAT-1104, George Naoum

Azar

Décisions du TANU ou du TCNU

Undt a mal appliqué la loi de la moments et a commis une erreur de droit pour porter le jugement contesté, en ce qu'il a omis de suivre un adoption importante de Kallon relative à l'approche prudente dans l'application de la loi de la sténologie.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La décision de retenir les droits de rémunération finale en attendant le règlement de; endettement et retenue notification de la séparation du service au fonds de retraite

Principe(s) Juridique(s)

L'UNAT à Kallon comprenait un passage important relatif à l'approche prudente qui doit être prise pour appliquer la loi de la moments pour rejeter les affaires sans les entendre sur leurs mérites. Bien qu'il s'agisse d'un pouvoir discrétionnaire pour l'administration de retenir les paiements de séparation et de ne pas transmettre la documentation au fonds de retraite, cela ne signifie pas que son exercice dans le cas de M. Azar était légal. Des considérations telles que la proportionnalité de son exercice, à la fois sur les montants retenues et la durée de leur rétention, sont ouverts à un contrôle judiciaire et il pourrait bien y avoir d'autres motifs de défi.

Résultat

Appel accordé

Texte Supplémentaire du Résultat

Appel accordé, jugement n ° UNDT / 2020/067 annulé, et les demandes de rémunération de M. Azar pour rétention injustifiée par l'administration de ses droits sur sa démission ont été renvoyées à undt pour une décision sur leurs mérites par un autre juge.

Applicants/Appellants

George Naoum Azar

Entité

FINUL

Numéros d'Affaires

2020-1394

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Jul 2022

President Judge

Juge Colgan

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/155/Rev.2
- ST/IA/2009/1

Statut du personnel

- Disposition 3.18(c)(ii)

TCNU Statut

- Article 8.1(c)

CCPNU Règlements

- Article 48

Jugements Connexes

UNDT/2020/067

UNDT/2011/211